

16.08.03 – Le Temps - Un permis, une canne à pêche, et toutes les rives du Léman sont accessibles. Selon la loi

## **Un permis, une canne à pêche, et toutes les rives du Léman sont accessibles. Selon la loi**

**Par Battiste Cesa**

Alors qu'un marchepied de deux mètres doit être accessible pour les bateaux et les pêcheurs sur les rives du lac, des communes lémaniques n'appliquent pas la loi cantonale, pour protéger des propriétaires. A Mies, l'association Rives publiques part en guerre contre ce déni légal.

Reportage.

Les pêcheurs le savent bien: les rives du Léman, sur une largeur de deux mètres, doivent leur être ouvertes. Tout comme au navigateur qui voudrait haler son navire sur la berge. La loi cantonale vaudoise de 1926 sur le marchepied est très claire. Elle invite les communes lémaniques à faire respecter un passage libre d'obstacles sur les grèves. Mais voilà, la disposition est un paramètre que la réalité balaye d'un revers de main sur près de la moitié du Léman. Plusieurs communes violent la loi, préférant préserver leurs riches propriétaires d'un afflux de badauds venus taquiner la perche.

L'association Rives publiques ne l'entend pas de cette oreille. Fondé en mars de cette année, le mouvement espère bien faire du marchepied une réalité le long du Léman. Bien plus, il souhaite que la majeure partie du périmètre suisse soit accessible au public, comme le demande la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Les bouillonnants militants de l'association, son président, Victor von Wartburg, et son trésorier, Stéphane Barbey, sont donc passés à l'action. Ils ont testé jeudi dernier le marchepied (fantôme) de Mies. L'espace accessible aux pêcheurs devrait en théorie se trouver en contrebas des villas cossues.

Et c'est un vrai parcours du combattant qui attend les deux justiciers munis de leur canne et de leur permis de pêche. Juste à côté de la plage publique, un mur de pierre et de béton, prolongé en jetée sur le Léman, empêche toute balade sur les rives du lac. Une porte en fer est le seul accès possible. Mais elle est fermée à clé. Le public ne peut ainsi pas bénéficier d'une servitude (la restriction de la propriété immobilière pour cause d'intérêt public) pourtant notifiée. «Il est nécessaire de se plonger dans le détail du cadastre pour pouvoir dénoncer certaines pratiques. A plusieurs endroits de la commune de Mies, des servitudes restent inaccessibles. C'est la notion de droit qui est bafouée», s'indigne Stéphane Barbey. Qu'à cela ne tienne, les deux compères enjambent le parapet et pénètrent sur la première parcelle, dominée par une large villa longiligne. Sur un mur anti-érosion, un petit couloir, qui se fraye un chemin dans la végétation, existe bien. Mais sa largeur n'a rien à voir avec les deux mètres imposés par la loi. Victor von Wartburg prend fiévreusement des notes sur son carnet. «Avec toutes ces données, nous pourrons faire des démarches très précises auprès de la commune et de l'Etat. En nous attaquant à Mies, nous espérons que cela crée une jurisprudence pour l'ensemble des rives du Lac», commente-t-il.

Après avoir essuyé la mauvaise humeur d'un chien, les deux militants entrent sur une deuxième parcelle. A cet instant, la propriétaire se précipite sur eux. «Je peux savoir ce que vous faites là? Vous êtes sur une propriété privée», annonce très poliment la dame. «Nous sommes des pêcheurs. Nous cherchons le marchepied», rétorque de manière tout aussi élégante Victor von Wartburg. Malgré les explications des membres de Rives publiques, la propriétaire reste dubitative. «On est chez nous. Le lac est un privilège qu'on a pu s'offrir grâce au fruit de notre travail. Ce n'est pas très courtois de ne pas vous être annoncés», conclut la dame. La visite se poursuit alors sans autre anicroche. Villas, châteaux et dépendances se succèdent, toujours aussi luxueux, posés sur de larges pelouses fraîchement tondues. Rivés sur le marchepied, Victor von Wartburg et Stéphane Barbey inscrivent les moindres obstacles rencontrés.

Arrivée sur la dernière parcelle avant la réserve naturelle des Crénées, une jeune fille, d'abord surprise par la présence des deux intrus, indique très gentiment les sentiers à emprunter pour contourner le milieu protégé. Les deux militants se croient au bout de leurs peines, lorsqu'un Securitas lourdement harnaché se précipite sur eux et les empêche de poursuivre leur route. Plutôt agressif, il n'a que faire du marchepied. «Plusieurs propriétaires m'ont téléphoné. Certains paniqués. Ici, ce sont des propriétés privées et vous n'avez rien à y faire. Plainte va être déposée. D'ailleurs, une patrouille de la gendarmerie arrive», tonne le pandore. Les deux militants tentent de s'expliquer mais se heurtent à un mur. Et quelques secondes plus tard, deux policiers arrivent, tout essoufflés. Ils prennent note des identités et calment le jeu. Mais ils ne connaissent pas la loi de 1926. Finalement, l'atmosphère se détend. Même si Stéphane Barbey dépose une plainte contre l'agent de sécurité, qui ne possédait pas sa carte au moment de l'intervention.

Reste que les démarches pour faire reconnaître le marchepied et ouvrir plus largement les rives au public ne sont pas gagnées d'avance. Au Service de l'aménagement du territoire, Daniel von Siebenthal est pourtant formel. «Au sens légal, les communes qui ne possèdent pas de marchepied sont dans l'illégalité. Pour une démocratisation des rives du lac, il faut une volonté politique forte. A Saint-Sulpice, à Nyon ou à La Tour-de-Peilz notamment, des progrès considérables ont été enregistrés après négociations avec les propriétaires. Mais d'autres communes subissent encore la forte pression de certains citoyens», explique-t-il. Et question volonté politique, il est difficile d'en trouver une à la municipalité de Mies. Interrogé sur l'absence de marchepied, sur les servitudes inaccessibles et sur la politique communale en matière d'aménagement des rives, Jean-Louis Semoroz, vice-syndic, a indiqué qu'il ne rentrait pas en matière sur ces questions. «C'est une polémique qui dure depuis trop longtemps. Cette histoire ne nous intéresse pas. Je n'ai donc pas envie de vous répondre», conclut, sobrement et visiblement agacé, le municipal vaudois. La bataille des rives s'annonce tempétueuse.